

PROCEDURES A.L.P.

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 :
- INSCRIPTION A LA STRUCTURE,
- RESERVATIONS MENSUELLES.

**Portail Famille
Mode d'Emploi**

**P
O
R
T
A
I
L
F
A
M
I
L
L
E**

**R
E
S
E
R
V
A
T
I
O
N
S**

**Les ETAPES 1 ET 2
concernent
UNIQUEMENT
les parents non
encore inscrits au
portail famille**

**ETAPE 1
INSCRIPTION
au portail famille**

➤ Envoyez une demande d'inscription au portail famille avec une **adresse mail valide** à « **enfancejeunesse@lapalud.net** ».

⚠ Attention une seule adresse mail par famille. En cas de changement en cours d'année scolaire, transmettre la nouvelle adresse par mail.

- Indiquez dans le courriel :
- le nom et prénom du responsable,
 - le nom et prénom du ou des enfants.

➤ Vous recevrez en retour un mail de confirmation d'inscription au portail famille avec un identifiant et un mot de passe qui vous seront transmis dans les meilleurs délais.

**ETAPE 2
INSCRIPTION
A L'A.L.P.**

➤ Connectez-vous au portail en indiquant votre identifiant et votre mot de passe (reçu par mail).

➤ Vérifiez vos informations enfants et vos coordonnées. Si nécessaire apporter les modifications et pour les renseignements non modifiables sur le portail, transmettez un mail au service enfance-jeunesse.

➤ Procédez à l'inscription de votre enfant **à la structure A.L.P.** (Procédure à effectuer à chaque rentrée scolaire).

➤ Surveillez la validation du service enfance-jeunesse.

**ETAPE 3
RESERVATIONS**

➤ Après validation, procédez aux réservations pour l'A.L.P. (matin-soir) du mois suivant.

➤ Vous recevrez une réponse du service enfance-jeunesse sous 48h (hors jour férié et week-end) via le portail pour la validation ou le refus de vos réservations.

IMPORTANT : Les réservations à l'A.L.P. (matin-soir) après le 25 de chaque mois ne pourront s'effectuer qu'auprès du service enfance-jeunesse.

En ce qui concerne l'A.L.S.H. Extrascolaire et les NAP, les procédures vous seront communiquées lors des périodes de réservations correspondantes.

**ETAPE 4
PAIEMENT
sécurisé sur
internet**

➤ Si vos réservations sont acceptées, pour valider définitivement la réservation de votre enfant à l'A.L.P., il vous suffit de procéder au paiement par carte bancaire grâce à un accès totalement sécurisé via le portail famille, onglet « **mon compte** » puis onglet « **détail financier par inscription** »

➤ Toutes réservations à l'A.L.P. non payées après le 25 de chaque mois feront l'objet d'une annulation.